

## **Les prestations modélisées s'adaptent pendant le confinement**

### **Sortir Plus, Aide à domicile momentanée, Bien chez moi... et aide aux courses**

En accord avec les plateformes de services assurant la mise en œuvre des prestations, il est confirmé le maintien des prestations existantes avec une attention particulière sur les points suivants :

- **Sortir Plus :**
  - Réserver l'utilisation du dispositif pour les déplacements autorisés et favoriser autant que possible la limitation des sorties liées aux achats en proposant le recours à l'aide aux courses (cf. ci-après)
- **Aide à domicile momentanée :**
  - Maintien de la prestation habituelle
- **Bien chez moi :**
  - Hors situation exceptionnelle, la règle est la planification des RDV hors période de confinement. Toutefois, la planification exceptionnelle de RDV sur novembre reste possible si le besoin exprimé est jugé impérieux (sollicitation d'un institutionnel dans le cadre d'un plan de financement de travaux par exemple) et avec accord de l'Ergo et mise en œuvre de précautions et gestes barrières renforcés.

**Et la reprise de l'offre exceptionnelle d'aide aux courses** selon le modèle utilisé au printemps :

- Pour les allocataires Agirc-Arrco de 70 ans et plus
- Contact via les plateformes (numéro unique au prix d'un appel local)
- Missionnement d'un prestataire local agréé qui valide avec le bénéficiaire les détails pratiques
- Pour respecter les consignes sanitaires et protéger à la fois le retraité et le professionnel, les courses sont déposées à la porte d'entrée du domicile
- Prestation gratuite d'un maximum de 5 h par semaine, reconductible pendant toute la durée de la crise sanitaire (confinement)

De plus, **les Centres de prévention** continueront à assurer les bilans, prioritairement à distance (Téléconsultation ou téléphone). Toutes les actions collectives internes comme externes sont annulées, reportées ou transformées en format digital.

**Les Espaces emploi** fonctionneront principalement en télétravail mais auront la possibilité de recevoir sur site des bénéficiaires en difficultés, à leur demande.